



# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE-RENDU

SEANCE DU 31 AOUT 2009

## TABLE DES MATIERES

<b>CONSEIL MUNICIPAL - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DES SEANCES DU 29 JUIN 2009 ET 27 JUILLET 2009.....</b>	<b>4</b>
<b>CONSEIL MUNICIPAL – ORDRE DU JOUR - MODIFICATION.....</b>	<b>16</b>
<b>FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - PARTICIPATION COMMUNALE AU BUDGET DE LA COMMISSION SYNDICALE DES BIENS INDIVIS.....</b>	<b>17</b>
<b>FINANCES - TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES - EXONERATION DES TERRAINS AGRICOLES EXPLOITES SELON UN MODE DE PRODUCTION BIOLOGIQUE .....</b>	<b>18</b>
<b>FINANCES - MEG'ACCUEIL - CONVENTION DE RESTAURATION SCOLAIRE CONCERNANT LE COLLEGE DE ROCHEBRUNE - REVERSEMENT DES ACOMPTE ET SOLDE.....</b>	<b>21</b>
<b>ADMINISTRATION GENERALE - EXPOSITION D'ART CONTEMPORAIN INTERNATIONAL - MEGEVE ART DISCOVERY - CONVENTION .....</b>	<b>23</b>
<b>FINANCES – SALON EXPOSITION D'ART CONTEMPORAIN INTERNATIONAL – MEGEVE ART DISCOVERY – SUBVENTION.....</b>	<b>25</b>
<b>FINANCES – MARCHES PUBLICS- CONSTRUCTION D'UN STADE DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHETIQUE ET RESTRUCTURATION DES VESTIAIRES – ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT.....</b>	<b>26</b>
<b>AMENAGEMENT - URBANISME - PERMIS DE CONSTRUIRE - CONSTRUCTION D'UN ABRI DE PROPRIETE - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR DEPOSER LE PERMIS DE CONSTRUIRE AU NOM DE LA COMMUNE .....</b>	<b>28</b>
<b>AMENAGEMENT - URBANISME - DECLARATION PREALABLE - INSTALLATION D'UNE CLIMATISATION SUR LA FACADE DE LA MAIRIE - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR DEPOSER LA DECLARATION PREALABLE AU NOM DE LA COMMUNE.....</b>	<b>29</b>
<b>AMENAGEMENT - FONCIER - ACQUISITION TERRAIN SITUE LIEUDIT "PLAINE D'ARLY" CADASTRE AA N° 62 - ACQUISITION PAR VOIE DE PREEMPTION .....</b>	<b>30</b>
<b>AMENAGEMENT - FONCIER - ETAT D'ASSIETTE DES COUPES - EXERCICE 2010 .....</b>	<b>32</b>
<b>PERSONNEL - TABLEAU DES EMPLOIS .....</b>	<b>34</b>
<b>PERSONNEL – ACCUEIL EN APPRENTISSAGE – SERVICES TECHNIQUES .....</b>	<b>36</b>

## PRESENCES AU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille neuf, le 31 août, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en Séance Publique à la Mairie, sous la présidence de Sylviane GROSSET-JANIN, Maire de Megève.

Date de convocation : .....20 août 2009

Nombre de conseillers municipaux en exercice : .....27

Nombre de conseillers municipaux présents : .....23

### Présences

Sylviane GROSSET-JANIN, Claude DUVILLARD, Eliane JIGUET, Lionel BURILLE, Jean-Marc SEIGNEUR, Sabine FORLIN, Denis WORMS, Evelyne PERINET-MARQUET, Franck GIAZZI, Marie-Christine ANSANAY-ALEX, Christian BAPTENDIER, Pierrette MORAND, Didier CHAVANNE, Loïdé FREI, Laurent DUCRUET, Emmanuel PAGET, Nadine SEIGNEUR Jean-Pierre ESTEVES, Pierre POUJADE, François FUGIER, Danielle PONT, Pascaline SOCQUET.

### Représentés

Michèle LOVINY (Procuration à Madame le Maire)

France PERRIN (Procuration à François FUGIER)

### Excusés

Anne LAVALETTE

Olivia MORAND

### Absents

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'Article L.2121-15 du Code des Communes.

Monsieur Christian BAPTENDIER a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures.**

**Objet**

**CONSEIL MUNICIPAL - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DES SEANCES DU 29 JUIN 2009 ET 27 JUILLET 2009**

**Rapporteur**

**Madame Sylviane GROSSET-JANIN**

**Proposition**

Le Conseil Municipal est invité à,

- **APPROUVER** le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 juin 2009 et du 27 juillet 2009.

**Intervention**

**Monsieur François FUGIER fait remarquer l'absence de réponse à des questions posées en séance.**

**Amendement**

**Adoption**

Conseillers Présents : .....	23	Ayant voté pour : .....	25
Conseillers représentés : .....	2	Ayant voté contre : .....	0
		S'étant abstenu : .....	0

ETAT CIVIL : NAISSANCES, DECES ET MARIAGES

**Les Naissances**

Le 21 juillet à Cluses : **Eleonora CORTESE**

Le 4 août à Sallanches : **Mathieu MORLET**

Le 20 août à Sallanches : **Maïly SANCHIS**

Le 21 août à Sallanches : **Rodrigue EVRARD**

Le 21 août à Sallanches : **Harry DEUDON**

**Madame le Maire et le Conseil Municipal adressent tous leurs vœux de bienvenue aux nouveaux nés.**

**Les Décès**

Le 27 juillet à Bron : **Marie- Franceline VERNEX-LOZET**

Le 5 août à Magny-en-Vexin : **Madeleine CHOSALLAND épouse Crocheton**

Le 6 août à Praz-Coutant : **Michel CHOVEAU**

Le 15 août à Sallanches : **Claude MAZALLON veuve Gombaudo**

Le 17 août à Megève : **Anne LEGRAS veuve Mollier**

**Madame le Maire et le Conseil Municipal transmettent aux proches éprouvés par la perte d'un être cher leurs sincères condoléances et pensées.**

**Les Mariages**

Vendredi 31 juillet : **Pascal NEDELLEC & Bérangère de BOYSSON**

Jeudi 20 août : **Bernard RAFFIN & Colette PHILIP**

Samedi 29 août : **Mathieu JIGUET & Perrine PERES**

Samedi 29 août : **Bruno GAIDDON & Claire ALLARD**

**Madame le Maire et le Conseil Municipal adressent toutes leurs félicitations aux nouveaux mariés.**

## ARRETES MUNICIPAUX

Période du 27 juillet 2009 au 31 août 2009

Numéro	Service émetteur	Date	Objet
2009-170-GEN	Police Municipale	28-juil.	Autorisation de voirie - Ets ROULLAND pour régie eaux - Modification réseau EU/ AEP carrefour rte du Villaret et rte du Prariand du 31 juillet 09 au 07 août 2009
2009-171-GEN	Police Municipale	30-juil,	Animation saisonnière - Syndicat Hippique Mulassier du Faucigny - Concours aux poulains - Plaine d'Arly Samedi 1er Août 2009
2009-172-GEN	Police Municipale	23-août	Autorisation de stationnement payant pour déménagement (Société Fiollet) au 5 rue Muffat pour Mme LAVERTU le 26 août
2009-173-GEN	Police Municipale	24-août	Autorisation de voirie - Ets GRAMARI - travaux d'extension du réseau de gaz, route Ed de Rothschild, Route du tour et chemin du Moutly - du 24 août au 25 septembre 2009
2009-174-GEN	Police Municipale	1-août	Animation saisonnière - Comité des Fêtes - "Rencontres Folkloriques" - Rues Village du 08 au 09 août 2009
2009-175-GEN	Police Municipale	2-août	Animation saisonnière - Cirque ZAVATTA (M.Gougeon) - Plaine Arly du 03 août au 06 août 2009
2009-176-GEN	Police Municipale	2-août	Animation saisonnière - Cirque MEDRANO - Plaine Arly du 09 août au 11 août 2009
2009-177-GEN	Police Municipale	2-août	Animation saisonnière - Megève Tourisme - Concert "Bric à Brass" amphithéâtre - lundi 10 août 2009
2009-178-GEN	Police Municipale	2-août	Animation saisonnière - Megève ART Discovery - Patinoire découverte - samedi 08 août au mercredi 19 août 2009
2009-179-GEN	Police Municipale	4-août	Arrêté d'ouverture - Cirque ZAVATTA (M.Gougeon) - Plaine Arly du 03 août au 06 août 2009
2009-180-GEN	Police Municipale	6-août	Manifestation Ronde Nocturne Pédestre du jeudi 20 août 2009 en centre ville de Megève
2009-181-GEN	Police Municipale	6-août	Manifestation Grimpée Cycliste Côte 2000 du dimanche 30 août 2009
2009-182-GEN	Police Municipale	8-août	Autorisation d'ouverture au public - Megève Arts Discovery - patinoire découverte
2009-183-GEN	Police Municipale	11-août	Animation saisonnière - Event System - Festival Electro Jazz - Place Eglise et établissements nuits - du 14 au 15 août 2009 -
2009-184-GEN	Police Municipale	12-août	Animation saisonnière - Théâtre GUIGNOL- Mr Bertrand Maxime Parking Palais des Sports les 12 et 13 août 2009
2009-185-GEN	Police Municipale	12-août	Arrêté d'ouverture au public - Théâtre Guignol Mr BERTRAND Maxime - Parking Palais des Sports les 12 et 13 août 2009
2009-186-GEN	Police Municipale	13-août	Animation saisonnière - Cirque Céline ZAVATTA (Direction Camille CAPLOT) - Plaine Arly - 14 au 16 août 2009
2009-187-GEN	Police Municipale	14-aout	Autorisation d'ouverture au public - Cirque Céline ZAVATTA 14 au 16 août 2009
2009-188-GEN	Police Municipale	15-août	Autorisation de voirie - Société FORCLUM - Réparation réseau FT - Rte du Palais des Sports- Du 24 au 27 août 2009
2009-189-GEN	Police Municipale	15-août	Marché Déplacé - Concours de l'Attelage & Concours agricole de la Race d'Abondance le vendredi 11 septembre & le 25 septembre 2009.

Conseil Municipal du 31 août 2009 – Compte-rendu

2009-190-GEN	Police Municipale	18-août	Autorisation de débit temporaire de boissons concours intercommunal Race d'Abondance le 27/09 de 08h à 20h esplanade du Palais
2009-191-GEN	Police Municipale	19-août	Animation saisonnière - Théâtre guignol Mr Bertrand Maxime Parking Palais des Sports le 21 août 2009
2009-192-GEN	Police Municipale	19-août	Arrêté d'ouverture au public -Théâtre Guignol Mr BERTRAND Maxime - Parking Palais des Sports le 21 août 2009
2009-193-GEN	Police Municipale	19-août	Vente au déballage- M.Christophe ABOT- Zadig & Voltaire - Arcades du Mont Blanc 21,22,23 août 2009
2009-194-GEN	Police Municipale	20-août	Ventes au déballage - UCHARM - Journées commerciales d'été - Zone piétonne 21,22,23 août 2009
2009-195-GEN	Police Municipale	20-août	Autorisation de voirie - Ets Mont-Blanc Matériaux - Réfection rampe chauffante rue des Cristaux - Du 31 août au 02 octobre 2009
2009-196-GEN	Police Municipale	20-août	Autorisation débit de boisson temporaire - Concours Régional d'Attelages le 13/09 de 08h à 19h sur esplanade Palais
2009-197-GEN	Police Municipale	21-août	Autorisation de voirie - Ets Mont-Blanc Matériaux - Modification du réseau d'eau proximité n°2090 route du Planay - Du 24 au 28 août 2009
2009-198-GEN	Police Municipale	25-août	Animation de rues - "Les Marmousets" Représentation artistique en zone piétonne le 27 août 2009
2009-199-GEN	Police Municipale	26-août	Autorisation de voirie - Sté GRAMARI (branchement de gaz OGECC COLLEGE) -73 rue du crêt du midi du 31/08/09 au 01/09/09
2009-200-GEN	Police Municipale	26-août	Autorisation de voirie - ROCHEBRUNE COUVERTURE dépôt grue - réfection couverture - 478 route de Rochebrune - 28 août au 30 septembre 2009 -
2009-201-GEN	Police Municipale	26-août	Animation saisonnière - SARL Blue Raven - Megève Street Golf Cup - Zone piétonne samedi 29 août 2009
2009-202-GEN	Police Municipale	29-août	Autorisation de voirie-Ets PATREGNANI-Reprise branchement eau Mme SULPICE - Chalet l'étincelle 1099 RD 1212 - du 31Août 2009 au 11 Septembre 2009 inclus
2009-203-GEN	Police Municipale	29-août	Autorisation de voirie -Mt Blanc Matériaux - Raccordement eau potable -1427 rte de Lady - Mercredi 02 septembre 2009
2009-204-GEN	Police Municipale	30-août	Autorisation de voirie - Carret Vettier - Alimentation EDF - Rte du Coin 07 au 28 septembre 2009
2009-205-GEN	Police Municipale	30-août	Autorisation de stationnement - Scouts de Cluses -Collecte annuelle d'objets - Parking Palais des Sports dimanche 20 septembre 2009
2009-206-GEN	Police Municipale	30-août	Animation saisonnière - théâtre de guignol Mr DUPEYRON PRIN Jim - parking palais des sports le 30 août 2009
2009-207-GEN	Police Municipale	30-août	Arrêté d'ouverture - théâtre de guignol Mr DUPEYRON PRIN Jim - parking palais des sports le 30 août 2009

## RECUEIL – ARRETES SERVICE URBANISME

**Période du 27 juillet 2009 au 31 août 2009**

SERVICE EMETTEUR	N° DE L'ARRETE	DATE DE L'ARRETE	OBJET DE L'ARRETE		
			INTITULE	SITUATION	BENEFICIAIRE
Urbanisme	MO/074.173.05.00020 (6)	11/08/2009	Modificatif PC	La Cry	Sté ICM3
Urbanisme	PC/074.173.09.00031	14/08/2009	Refus PC	Le Maz	USSORIO Serge
Urbanisme	DP/074.173.09.00065	13/08/2009	DP	Les Perchets	G/SELL
Urbanisme	PC/074.173.09.00032	14/08/2009	PC	Le Betex	TEILLAUD Bernard
Urbanisme	PC/074.173.09.00033	18/08/2009	PC	Bas de Lady	BONTAZ Yves
Urbanisme	PC/074.173.09.00023	19/08/2009	PC	Le Replat	GROSSET JANIN Hervé
Urbanisme	DP/074.173.09.00061	26/08/2009	DP	Sur le Mollard	SFHM
Urbanisme	DP/074.173.09.00055	27/07/2009	DP	Champ de la Croix	SOCQUET James
Urbanisme	DP/074.173.09.00060	03/08/2009	DP	Sur le Meu	Indivision GROSSET- BOURBANGE

## RECUEIL DES ARRETES DU SERVICE DES MARCHES PUBLICS

**Période du 27 juillet 2009 au 31 août 2009**

Décision N°	Date de l'arrêté	Objet	Titulaire du marché	Montant du marché
2009-022	27 juillet	Fourniture de plantes horticoles et produits phytosanitaires – Lot n° 1 Fleurs de printemps et d'été - Marché 2009/04 - Avenant n° 2	Etablissement Horticole MAGUY L'Hermitage 17610 CHANIERES	Marché à bons de commandes
2009-023	28 juillet	RENOVATION DES FAÇADES EXTERIEURES DU PALAIS DES SPORTS ET DES CONGRES	ERBA ZI le Chambon Rue Lavoisier – BP 36 42420 LORETTE	20 602,25 € HT
2009-024	5 août	Fourniture de matériel de signalisation verticale - Marché 2009/15 – Avenant n° 1	FARCOR ZA de Pré Guillaume 38660 LUMBIN	Marché à bons de commandes
2009-025	10 août	Construction d'abris pour la mise en place du tri sélectif	LA SAVOYARDE 382 Rue des Allobroges 74120 MEGEVE	Marché à bons de commandes - Minimum 20 000,00 € HT et maximum 80 000,00 € HT / période
2009-026	19 août	Maintenance de matériel de lutte contre l'incendie – marché 2008-25 – Avenant n° 1	CHRONOFEU ZI du Tubé Sud 13800 ISTRES	Marché à bons de commandes

## RECUEIL DES DECISIONS

Période du 27 juillet 2009 au 31 août 2009

Décision N°	Date de l'arrêté	Service	Objet
2009-022	11 août	Service contentieux assurances	Recours gracieux BORGSTEDT et autres c/ Commune DP SFHM SA SFHM CIE Désignation du cabinet ADP
2009-023	20 août	Service contentieux assurances	Recours gracieux WINDISCH c/ Commune PC SCI de la rue Danton Désignation du cabinet ADP
2009-024	21 août	Service contentieux assurances	Affaire SCI La Gouna Ducros c/ Commune PC modificatif Mne TRANCHANT Appel Désignation du cabinet ADP

## RECUEIL DES ARRETES DU SERVICE DU PERSONNEL

**Période du 27 juillet 2009 au 31 août 2009**

Numéro	Date	Objet
153/2009-PERS-	21 juillet 2009	RENOUVELLEMENT MISE A DISPOSITION auprès de La Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière dénommée « MEG'ACCUEIL »
154/2009-PERS-	27 juillet 2009	ADMISSION A LA RETRAITE <i>Filière Technique</i>
155/2009-PERS-	27 juillet 2009	RENOUVELLEMENT CONGES DE PRESENCE PARENTALE <i>Filière Technique</i>
156/2009-PERS-	4 août 2009	RENOUVELLEMENT CONGES PARENTAL
157/2009-PERS-	4 août 2009	NOMINATION STAGIAIRE
158/2009-PERS-	4 août 2009	REMPLACEMENT TRAVAUX DE NETOYAGE de L'Hotel de Ville
159/2009-PERS-	4 août 2009	REINTEGRATION après CONGES PARENTAL
160/2009-PERS-	4 août 2009	REVALORISATION INDICIAIRE au 01/07/09
161/2009-PERS-	4 août 2009	TEMPS PARTIEL DE DROIT –« <i>Pour raisons familiales</i> »
162/2009-PERS-	4 août 2009	DISPONIBILITE « <i>Pour convenances personnelles</i> »
163/2009-PERS-	4 août 2009	REVALORISATION INDICIAIRE au 01/07/09
164/2009-PERS-	26 août 2009	AVANCEMENT D'ECHELON A L'ANCIENNETE MAXIMALE <i>Filière Police Municipale</i>
165/2009-PERS-	26 août 2009	AVANCEMENT D'ECHELON A L'ANCIENNETE MINIMALE <i>Filière Technique</i>
166/2009-PERS-	26 août 2009	AVANCEMENT D'ECHELON A L'ANCIENNETE MINIMALE <i>Filière Administrative</i>
167/2009-PERS-	26 août 2009	AVANCEMENT D'ECHELON A L'ANCIENNETE MINIMALE <i>Filière Administrative</i>
168/2009-PERS-	26 août 2009	ATTRIBUTION INDEMINITE SPECIFIQUE DE SERVICE
169/2009-PERS-	26 août 2009	ATTRIBUTION PRIME DE SERVICE ET DE RENDEMENT
170/2009-PERS-	26 août 2009	ATTRIBUTION INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE

## RECUEIL DES CONTRATS DU SERVICE DU PERSONNEL

**Période du 27 juillet 2009 au 31 août 2009**

Numéro	Date	Objet
82/2009-PERS-	4 août 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT A DUREE DETERMINEE <i>Filière Technique</i>
83/2009-PERS-	4 août 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT TEMPORAIRE <i>Ecole Élémentaire Publique</i>
84/2009-PERS-	4 août 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT TEMPORAIRE <i>Ecole Élémentaire Publique</i>
85/2009-PERS-	4 août 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT TEMPORAIRE <i>Ecole Élémentaire Publique</i>
86/2009-PERS-	24 août 2009	CONTRAT A DUREE DETERMINE <i>Filière Administrative</i>
87/2009-PERS-	24 août 2009	CONTRAT A DUREE DETERMINE 1 an <i>Filière Technique</i>
88/2009-PERS-	25 août 2009	CONTRAT A DUREE DETERMINE <i>Ecole Élémentaire Publique</i>
89/2009-PERS-	25 août 2009	CONTRAT A DUREE DETERMINE <i>Ecole Élémentaire Publique</i>
90/2209-PERS-	25 août 2009	CONTRAT A DUREE DETERMINE <i>Ecole Élémentaire Publique</i>
91/209-PERS-	25 août 2009	CONTRAT A DUREE DETERMINE <i>Ecole Élémentaire Publique</i>
92/2009-PERS-	25 août 2009	CONTRAT A DUREE DETERMINE <i>Ecole Élémentaire Publique</i>
93/2009-PERS-	26 août 2009	CONTRAT A DUREE DETERMINE <i>Ecole Maternelle Publique</i>
94/2009-PERS-	26 août 2009	CONTRAT A DUREE DETERMINE <i>Ecole Maternelle Publique</i>
95/2009-PERS-	26 août 2009	CONTRAT A DUREE DETERMINE <i>Ecole Élémentaire Publique</i>

## RECUEIL DES AVENANTS DU SERVICE DU PERSONNEL

**Période du 27 juillet 2009 au 31 août 2009**

Numéro	Date	Objet
16/2009-PERS-	7 août 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISONNIER <i>Révalorisation Indiciaire du SMIG au 01/07/2009</i>
17/2009-PERS-	7 août 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISONNIER <i>Révalorisation Indiciaire du SMIG au 01/07/2009</i>
18/2009-PERS-	7 août 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISONNIER <i>Révalorisation Indiciaire du SMIG au 01/07/2009</i>
19/2009-PERS-	7 août 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISONNIER <i>Révalorisation Indiciaire du SMIG au 01/07/2009</i>
20/2009-PERS-	7 août 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISONNIER <i>Révalorisation Indiciaire du SMIG au 01/07/2009</i>
21/2009-PERS-	7 août 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISONNIER <i>Révalorisation Indiciaire du SMIG au 01/07/2009</i>
22/2009-PERS-	7 août 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISONNIER <i>Révalorisation Indiciaire du SMIG au 01/07/2009</i>
23/2009-PERS-	7 août 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISONNIER <i>Révalorisation Indiciaire du SMIG au 01/07/2009</i>
24/2009-PERS-	7 août 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISONNIER <i>Démission au 10/08/2009</i>
25/2009-PERS-	7 août 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISONNIER <i>Révalorisation Indiciaire du SMIG au 01/07/2009</i>
26/2009-PERS-	7 août 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISONNIER <i>Révalorisation Indiciaire du SMIG au 01/07/2009</i>
27/2009-PERS-	7 août 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISONNIER <i>Révalorisation Indiciaire du SMIG au 01/07/2009</i>
28/2009-PERS-	7 août 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISONNIER <i>Révalorisation Indiciaire du SMIG au 01/07/2009</i>
29/2009-PERS-	7 août 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISONNIER <i>Révalorisation Indiciaire du SMIG au 01/07/2009</i>
30/2009-PERS-	10 août 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISONNIER <i>Révalorisation Indiciaire du SMIG au 01/07/2009</i>
31/2009-PERS-	10 août 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISONNIER <i>Révalorisation Indiciaire du SMIG au 01/07/2009</i>
32/2009-PERS-	10 août 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISONNIER <i>Révalorisation Indiciaire du SMIG au 01/07/2009</i>
33/2009-PERS-	10 août 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISONNIER <i>Révalorisation Indiciaire du SMIG au 01/07/2009</i>
34/2009-PERS-	10 août 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISONNIER <i>Révalorisation Indiciaire du SMIG au 01/07/2009</i>
35/2009-PERS-	10 août 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISONNIER <i>Révalorisation Indiciaire du SMIG au 01/07/2009</i>
36/2009-PERS-	10 août 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISONNIER <i>Révalorisation Indiciaire du SMIG au 01/07/2009</i>
37/2009-PERS-	10 août 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISONNIER <i>Révalorisation Indiciaire du SMIG au 01/07/2009</i>
38/2009-PERS-	10 août 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISONNIER <i>Révalorisation Indiciaire du SMIG au 01/07/2009</i>
39/2009-PERS-	10 août 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISONNIER <i>Révalorisation Indiciaire du SMIG au 01/07/2009</i>
40/2009-PERS-	10 août 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISONNIER <i>Révalorisation Indiciaire du SMIG au 01/07/2009</i>
41/2009-PERS-	10 août 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISONNIER <i>Révalorisation Indiciaire du SMIG au 01/07/2009</i>
42/2009-PERS-	10 août 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISONNIER <i>Révalorisation Indiciaire du SMIG au 01/07/2009</i>
43/2009-PERS-	10 août 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISONNIER <i>Révalorisation Indiciaire du SMIG au 01/07/2009</i>

Conseil Municipal du 31 août 2009 – Compte-rendu

44/2009-PERS-	10 août 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISONNIER <i>Révalorisation Indiciaire du SMIG au 01/07/2009</i>
45/2009-PERS-	12 août 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISONNIER <i>Révalorisation Indiciaire du SMIG au 01/07/2009</i>
46/2009-PERS-	12 août 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISONNIER <i>Révalorisation Indiciaire du SMIG au 01/07/2009</i>
47/2009-PERS-	12 août 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISONNIER <i>Révalorisation Indiciaire du SMIG au 01/07/2009</i>
48/2009-PERS-	12 août 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISONNIER <i>Révalorisation Indiciaire du SMIG au 01/07/2009</i>
49/2009-PERS-	12 août 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISONNIER <i>Révalorisation Indiciaire du SMIG au 01/07/2009</i>
50/2009-PERS-	12 août 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISONNIER <i>Révalorisation Indiciaire du SMIG au 01/07/2009</i>
51/2009-PERS-	12 août 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISONNIER <i>Révalorisation Indiciaire du SMIG au 01/07/2009</i>
52/2009-PERS-	12 août 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISONNIER <i>Révalorisation Indiciaire du SMIG au 01/07/2009</i>
53/2009-PERS-	12 août 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISONNIER <i>Révalorisation Indiciaire du SMIG au 01/07/2009</i>
54/2009-PERS-	12 août 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISONNIER <i>Révalorisation Indiciaire du SMIG au 01/07/2009</i>
55/2009-PERS-	12 août 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISONNIER <i>Révalorisation Indiciaire du SMIG au 01/07/2009</i>
56/2009-PERS-	12 août 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISONNIER <i>Révalorisation Indiciaire du SMIG au 01/07/2009</i>
57/2009-PERS-	17 août 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT A DUREE DETERMINEE <i>Révalorisation Indiciaire du SMIG au 01/07/2009</i>
58/2009-PERS-	17 août 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT A DUREE DETERMINEE <i>Révalorisation Indiciaire du SMIG au 01/07/2009</i>
59/2009-PERS-	17 août 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT A DUREE DETERMINEE <i>Révalorisation Indiciaire du SMIG au 01/07/2009</i>
60/2009-PERS-	17 août 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT TEMPORAIRE <i>Révalorisation Indiciaire du SMIG au 01/07/2009</i>
61/2009-PERS-	17 août 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT A DUREE DETERMINEE <i>Révalorisation Indiciaire du SMIG au 01/07/2009</i>
62/2009-PERS-	17 août 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT A DUREE DETERMINEE <i>Révalorisation Indiciaire du SMIG au 01/07/2009</i>
63/2009-PERS-	17 août 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT A DUREE DETERMINEE <i>Révalorisation Indiciaire du SMIG au 01/07/2009</i>
64/2009-PERS-	17 août 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT A DUREE DETERMINEE <i>Révalorisation Indiciaire du SMIG au 01/07/2009</i>
65/2009-PERS-	25 août 2009	CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISONNIER <i>Révalorisation Indiciaire</i>

## REMERCIEMENTS

**Madame Catherine LE GARGASSON**  
Secrétaire du Comité Central d'Entreprise de la BRED  
**L'Equipe du Chalet des Marmousets, les enfants et leurs parents**

qui remercient Madame le Maire pour son soutien et l'efficacité de son action pendant l'épisode de la Grippe A sur le Centre.

---

**Monsieur André TRONC**  
Président du Ball-Trap Club de Megève

qui remercie le Conseil Municipal pour la subvention attribuée au titre de l'année 2009 pour l'organisation du Trophée de la Ville de Megève qui s'est déroulé du 21 au 30 août dernier.

---

**L'Association des Amis de l'Orgue de l'Eglise Saint Jean-Baptiste de Megève**

qui adressent leur remerciements au Conseil Municipal pour la subvention qui leur a été allouée.

---

**Monsieur André SOCQUET-CLERC**  
Président du Syndicat Hippique et Mulassier du Haut Faucigny

qui remercie le Conseil Municipal pour l'aide financière et matérielle qui leur a été apportée à l'occasion de l'organisation du concours des juments poulinières qui s'est déroulé le 1<sup>er</sup> août dernier. Ce concours remporte toujours un franc succès et contribue ainsi à maintenir l'élevage chevalin dans notre village.

---

**Messieurs Olivier et Roland MAGNIN**

qui remercient Madame le Maire, les Elus chargés de la voirie ainsi que les Services Techniques pour les travaux effectués sur la partie communale du chemin de la Tour du Villard.

---

**Monsieur Lucien TEYPAZ**  
Responsable de l'Association Vie Libre – Section de Megève Vallée d'Arve -

qui remercie le Conseil Municipal pour la subvention allouée au titre de l'année 2009.

---

**Madame Paulette SULPICE**

qui remercie Madame le Maire et le Conseil Municipal pour la réception qui a été donnée en Mairie pour la remise de sa Médaille d'Or de la Fédération Française des Sports de Glace le 22 août dernier.

---

Madame le Maire souhaite remercier les bénévoles, et toutes les personnes qui directement ou indirectement, contribuent à la pleine réussite des animations organisées à Megève.

Elle souligne l'assiduité avec laquelle les Conseillers Municipaux participent aux manifestations et à leur élaboration. Par leur concours, ils en assurent la qualité et démontrent ainsi leur attachement et leur dévouement à la Collectivité.

**Objet**

**CONSEIL MUNICIPAL – ORDRE DU JOUR - MODIFICATION**

**Rapporteur**

**Madame Sylviane GROSSET-JANIN**

**Exposé**

Le rapporteur demande l'avis du Conseil Municipal pour AJOUTER UNE délibération à l'ordre du jour.

**Proposition**

Le rapporteur propose au Conseil Municipal,

1. **d'APPROUVER** le rajout d'UNE délibération à l'ordre du jour, à savoir :

- PERSONNEL – ACCUEIL EN APPRENTISSAGE – SERVICES TECHNIQUES

**Intervention**

**Amendement**

**Adoption**

Conseillers Présents : .....	23	Ayant voté pour : .....	25
Conseillers représentés : .....	2	Ayant voté contre : .....	0
		S'étant abstenu : .....	0

**Objet**

**FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - PARTICIPATION COMMUNALE AU BUDGET DE LA COMMISSION SYNDICALE DES BIENS INDIVIS**

**Rapporteur**

**Madame Sylviane GROSSET-JANIN**

**Exposé**

Le Budget 2009 de la commission syndicale des Biens Indivis a été adopté en tenant compte d'une participation des communes pour un montant total de 100 000€ réparti à raison de 4/5 pour la commune de Megève et 1/5 pour la commune de Demi Quartier.

Il convient donc de procéder au versement de la participation due par la commune de Megève soit 80 000 € au budget de la commission syndicale des Biens Indivis (les 20 000 € restant correspondant à la participation de Demi Quartier).

**Proposition**

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, est invité à,

1. **AUTORISER** Madame le Maire à procéder au versement de la participation de la commune de Megève au budget de la commission syndicale des Biens Indivis pour un montant de 80 000 €.

**Intervention**

**Monsieur François FUGIER pose la question de l'affectation de cette somme.**

**Madame le Maire précise que la Commission Syndicale des Biens Indivis gère notamment les édifices constitués de l'Eglise, de la Chapelle Sainte Anne, du Cimetière, du monument aux Morts, du Presbytère et de la Tour Magdelain. La majeure partie de cette somme sert au remboursement des annuités d'emprunts contractés pour la réalisation de travaux.**

**Amendement**

**Adoption**

Conseillers Présents : .....	23	Ayant voté pour : .....	25
Conseillers représentés : .....	2	Ayant voté contre : .....	0
		S'étant abstenu : .....	0

### Objet

## **FINANCES - TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES - EXONERATION DES TERRAINS AGRICOLES EXPLOITES SELON UN MODE DE PRODUCTION BIOLOGIQUE**

### Rapporteur

**Monsieur Christian BAPTENDIER**

### Exposé

Vu l'article 113 de la loi n°2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009,

Vu l'article 1395G du code général des impôts,

Les dispositions de l'article 1395G du code général des impôts permettent au conseil municipal d'exonérer de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, pendant une durée de cinq ans, les propriétés non bâties classées dans les première, deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième, huitième et neuvième catégories définies à l'article 18 de l'instruction ministérielle du 31 décembre 1908 lorsqu'elles sont exploitées selon le mode de production biologique prévu au règlement (CE) n°834/2007 du conseil, du 28 juin 2007 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement (CEE) n°2092/91.

L'exonération est applicable à compter de l'année qui suit celle au titre de laquelle une attestation d'engagement d'exploitation suivant le mode de production biologique a été délivrée pour la première fois par un organisme certificateur agréé. Elle cesse définitivement de s'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui suit celle au cours de laquelle les parcelles ne sont plus exploitées selon le mode de production biologique.

Pour bénéficier de l'exonération, le propriétaire ou, si les propriétés concernées sont données à bail, le preneur adresse au service des impôts, avant le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, la liste des parcelles concernées accompagnée du document justificatif annuel délivré par l'organisme certificateur agréé.

### Proposition

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu,

1. **DECIDE** d'exonérer de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, les propriétés non bâties :
  - Classées dans les première, deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième, huitième et neuvième catégories définies à l'article 18 de l'instruction ministérielle du 31 décembre 1908
  - Et exploitées selon le mode de production biologique prévu au règlement (CE) n°834/2007 du conseil, du 28 juin 2007 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement (CEE) n°2092/91.
2. **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à effectuer les formalités nécessaires à l'application de la présente délibération.

### Intervention

### Amendement

**Adoption**

Conseillers Présents : .....	23	Ayant voté pour : .....	25
Conseillers représentés : .....	2	Ayant voté contre : .....	0
		S'étant abstenu : .....	0

**L'exonération porte uniquement sur les terres agricoles et correspond à la définition classique des terres agricoles comme précisé ci-dessous :**

Catégories de terrains visées à l'article 18 de l'instruction ministérielle du 31/12/2008	Définition
Première	Terres
Deuxième	Prés et prairies naturelles Herbages et pâturages
Troisième	Vergers et cultures fruitières d'arbres et arbustes, etc...
Quatrième	Vignes
Cinquième	Bois, aulnaies, saussaies, oseraies, etc...
Sixième	Landes, pâtis, bruyères, marais, terres vaines et vagues, etc...
Septième	Lacs, étangs, mares, abreuvoirs, fontaines, canaux non navigables et dépendances, salin, salines et marais salants
Huitième	Jardins autres que les jardins d'agrément et terrains affectés à la culture maraichère, florale et d'ornement, pépinières, etc...

**Objet**

**FINANCES - MEG'ACCUEIL - CONVENTION DE RESTAURATION SCOLAIRE CONCERNANT LE COLLEGE DE ROCHEBRUNE - REVERSEMENT DES ACOMPTES ET SOLDE**

**Rapporteur**

**Madame Eliane JIGUET**

**Exposé**

Dans le cadre de la convention de restauration scolaire passée entre la commune de Megève et le Conseil Général de Haute-Savoie, il a été convenu d'une part, que le service de demi-pension du collège de Rochebrune, géré par la commune, serait subdélégué à l'EPIC « MEG'ACCUEIL » et que d'autre part, une aide du Département serait apportée à la commune sous forme de participation correspondant à 60% du montant des sommes encaissées au titre de la demi-pension des élèves inscrits au collège de Rochebrune.

Selon l'avenant n°1 de la convention, la commission permanente, par délibération du 8 juin 2009, a autorisé le versement du 1<sup>er</sup> acompte au titre des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres de l'année scolaire en cours, à hauteur de 60% sur la base de la recette prévisionnelle sur les familles, puis d'un versement en septembre du solde de 40% au titre du 1<sup>er</sup> trimestre de la nouvelle année scolaire.

Cette 1<sup>ère</sup> avance prend en compte le différentiel entre la participation départementale versée au titre de l'année précédente et le paiement des familles. En ce qui concerne la situation particulière de Megève, un avenant n°02 à la convention initiale a été signé pour prendre en compte le différentiel entre le prix de revient du repas et la participation des familles.

La participation du Conseil Général est désormais calculée comme suit :

- une part inchangée correspondant à 60% du montant des sommes encaissées sur les familles;
- une part complémentaire correspondant à 60% du surcoût spécifique lié au mode de gestion EPIC, plafonné à 22% du coût global de production du repas,

**Soit pour 2008 :**

Surcoût plafonné à 22% de 5,93 € : 1.30 €

Versement maximum du CG au titre de ce surcoût : 60% de 1.30€ : soit 0,78 €/repas

Le bilan 2008 est le suivant :

Participation des familles : 3,43 €

Participation du CG : 2,06 € (60% de 3,43)

Total : 5,49 €

Prix de revient réel TTC : 6,37 €, différentiel 0,88 €/repas

**Comparatif avec 2007 :**

L'augmentation tarifaire est de 2,69%

L'évolution du prix de revient est de +7,96%

Il est enregistré une baisse de 2677 repas.

La participation supplémentaire retenue est de 0,78 € par repas, soit 32 585,28 € pour 41 776 repas.

Cette part complémentaire pour l'exercice 2008 sera versée avec le 1<sup>er</sup> acompte 2009 de 54 772,20 €, soit un total de 87 357,48 €.

En septembre, la commune percevra l'avance au titre du 1<sup>er</sup> trimestre de la nouvelle année scolaire 2009/2010 et représentant le solde de la participation prévisionnelle annuelle départementale soit 34 560 €.

**Proposition**

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, est invité à,

1. **PROCEDER** au titre du budget principal au mandatement de ces sommes versées par le Conseil Général au profit de l'EPIC MEG'ACCUEIL.
2. **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Intervention**

**Monsieur Claude DUVILLARD demande des explications concernant la baisse du nombre de repas.**

**Madame Eliane JIGUET précise que la baisse du nombre des repas concerne l'ensemble des deux collèges de Megève.**

**Amendement**

**Adoption**

Conseillers Présents : .....	23	Ayant voté pour : .....	25
Conseillers représentés : .....	2	Ayant voté contre : .....	0
		S'étant abstenu : .....	0

## Objet

**ADMINISTRATION GENERALE - EXPOSITION D'ART CONTEMPORAIN INTERNATIONAL - MEGEVE ART DISCOVERY - CONVENTION**

## Rapporteur

**Monsieur Jean-Marc SEIGNEUR**

## Exposé

La commune a autorisé la tenue, pour la deuxième année, de l'exposition d'art contemporain international (Megève Art Discovery). Celle-ci s'est déroulée du 8 au 19 août 2009.

Comme lors de l'exercice précédent, cette manifestation nécessite la conclusion d'une convention permettant de régler ou de définir les modalités d'organisation et la responsabilité de la commune et de l'organisateur, ainsi que celle de Megève-Tourisme, partenaire de cette manifestation.

L'ensemble du dispositif qui avait été présenté l'an dernier a été reconduit à quelques ajustements près. La convention jointe en annexe permet de définir les obligations de la collectivité et les apports de l'organisateur.

## Proposition

L'Assemblée Municipale, le rapporteur entendu,

1. **APPROUVE** le projet de réalisation de la deuxième édition du salon d'artistes contemporains baptisé Megève Art Discovery.
2. **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à effectuer les formalités nécessaires à l'application de la présente.

## Intervention

**Monsieur Jean-Marc SEIGNEUR rappelle le succès de cette édition, avec plus de 13 000 entrées, soit le double par rapport à l'édition précédente.**

**Monsieur Franck GIAZZI rapporte que les propriétaires de galeries aimeraient être davantage impliqués dans la réalisation de cette exposition.**

**Monsieur Jean-Marc SEIGNEUR rappelle qu'une quinzaine de conventions ont été rédigées avant de trouver une convention acceptable par l'ensemble des parties, tous les intervenants étaient présents et ont pu librement s'exprimer.**

**Madame Loidé FREI, qui s'est beaucoup impliquée dans la mise en œuvre et la bonne marche de cette exposition, rappelle que ce projet coûte cher en temps et en argent à ses organisateurs, avec plus de 70 000 euros investis et 6 mois de travail afin de réunir exposants, acheteurs et visiteurs.**

**Elle précise que les artistes locaux ont pu exposer leurs œuvres dans divers Etablissements sur la commune de Megève.**

**Enfin, elle ajoute que cette exposition permet de sensibiliser le public à l'Art, par le choix des exposants, des artistes locaux et la participation des Galeries de Megève qui bénéficient tout de même d'un tarif préférentiel.**

**Madame le Maire tient à féliciter Madame FREI. Elle souligne le rôle important qu'elle a joué, de par son implication, sur les retombées culturelles et économiques dans les hôtels et restaurants de Megève, avec les artistes de montagne.**

## Amendement

**Adoption**

Conseillers Présents : .....	23	Ayant voté pour : .....	25
Conseillers représentés : .....	2	Ayant voté contre : .....	0
		S'étant abstenu : .....	0

**Objet**

**FINANCES – SALON EXPOSITION D'ART CONTEMPORAIN INTERNATIONAL – MEGEVE ART DISCOVERY – SUBVENTION**

**Rapporteur**

**Monsieur Jean-Marc SEIGNEUR**

**Exposé**

Le Conseil Municipal du 31 août 2009 a été amené à autoriser Madame le Maire à signer la convention pour l'organisation de la deuxième édition de l'exposition d'art contemporain international (Megève Art Discovery) qui s'est déroulée du 8 au 19 août 2009.

Pour l'organisation des récompenses remises aux artistes ayant été primés, la Ville de Megève a souhaité pouvoir doter le premier prix, pour les artistes locaux, d'une subvention d'un montant de 1 000 € maximum, qui pourra au choix également consister en l'acquisition d'une œuvre.

Il s'avère nécessaire d'approuver, par la présente délibération, la possibilité d'autoriser Madame le Maire à verser la subvention de 1 000 € à l'artiste ayant reçu le premier prix.

**Proposition**

L'Assemblée Municipale, le rapporteur entendu,

1. **AUTORISE** Madame le Maire à verser une subvention d'un montant maximum de 1 000 € à l'artiste primé dans le cadre de l'exposition d'art contemporain international (Megève-Art Discovery).
2. **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à effectuer les formalités nécessaires à l'application de la présente.

**Intervention**

**Monsieur Emmanuel PAGET demande si les communes de Demi-Quartier et Praz-Sur-Arly ont participé financièrement à cette exposition étant donné que des artistes de ces deux communes ont exposé leurs œuvres.**

**Madame Loïdé FREI rappelle que les communes citées n'ont pas été sollicitées pour leur participation financière, cette exposition restant avant tout une exclusivité de la commune de Megève.**

**Amendement**

**Adoption**

Conseillers Présents : .....	23	Ayant voté pour : .....	25
Conseillers représentés : .....	2	Ayant voté contre : .....	0
		S'étant abstenu : .....	0

## Objet

### **FINANCES – MARCHES PUBLICS- CONSTRUCTION D'UN STADE DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHETIQUE ET RESTRUCTURATION DES VESTIAIRES – ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT**

## Rapporteur

**Monsieur Lionel BURILLE**

## Exposé

La commune de Megève souhaite améliorer les installations mises à disposition sur son territoire pour la pratique du football. Il est donc envisagé d'aménager un stade en gazon synthétique, en lieu et place de celui existant, et de restructurer les vestiaires. Pour mener à bien cette opération, différents partenaires seront sollicités pour financer le coût de cet investissement.

En liminaire, le Rapporteur indique que ce type de revêtement pour l'aire de jeu permettrait d'augmenter sa durée d'utilisation. Il n'existerait plus de restriction alors qu'un terrain en gazon naturel ne devrait être utilisé que 6 à 10 heures par semaine. Il sera donc possible d'accroître les créneaux pour les scolaires. De plus, ce type de revêtement n'est pas soumis à des restrictions d'utilisation en cas de gel ou de fortes pluies.

Le Rapporteur présente désormais le projet. Il comprendra la construction d'un terrain de football en gazon synthétique avec la pose d'une main courante, de pare ballons, ainsi que la fourniture d'équipements (buts et abris). Un nouvel éclairage du terrain sera prévu. Le terrain tel qu'il est envisagé disposera d'une installation d'arrosage automatique et d'un système de drainage.

Cette première partie de la réalisation est estimée pour un **coût de 1.076.092,50 €** comprenant les études géotechniques pour 3534,00 €, les frais liés à l'intervention d'un bureau d'études spécialisé terrains de sports pour 16.300,00 €, la réalisation du terrain de foot proprement dite pour 984.771,00 € et enfin l'éclairage du terrain de foot pour un montant de 71487,50 €.

De plus, dans cette opération, les vestiaires existants seront rénovés et leur surface sera étendue par la création d'un nouveau bâtiment. Le montant de cette phase est estimé à 395.500,00 €. Le détail figure dans le plan de financement joint en annexe. Il convient de préciser que la réalisation des vestiaires conditionne également le montant de la subvention qu'il est possible d'obtenir du conseil régional.

Enfin, cette installation sera dotée d'un parking avec éclairage et la voie d'accès sera retraitée dont le coût est estimé à 320.600€. Le coût global de l'opération est estimé à 1 792 192,50 € HT. Le plan prévisionnel de financement, joint à la présente délibération, est présenté par le Rapporteur.

## Proposition

Le conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu, sera invité à,

1. **APPROUVER** la réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique et le projet dans sa globalité,
2. **ADOPTER** le plan prévisionnel de financement estimé à 1 792 192,50 € HT
3. **AUTORISER** Madame le Maire, ou son représentant, à solliciter le soutien financier auprès du Conseil Régional Rhône-Alpes, du Conseil Général de Haute-Savoie, de la Fédération Française de Football et de tout autre partenaire susceptible d'intervenir sur cette opération,
4. **AUTORISER** Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer les opérations nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## Intervention

**Madame Danielle PONT souligne que ce terrain de football est également utilisé par les enfants des communes de Demi-Quartier et Praz-Sur-Arly, pourquoi ces deux communes ne participent elles pas au financement des ces travaux ?**

**Monsieur Lionel BURILLE rappelle que la commune de Demi-Quartier est favorable au projet et qu'une ligne de trésorerie budgétaire est inscrite à son budget.**

**Monsieur François FUGIER demande si ce terrain peut être utilisé pour d'autres activités sportives. Madame le Maire répond par l'affirmative et précise que les hockeyeurs souhaitent s'entraîner (sans les patins), sur cet espace bénéfique pour les tendons des athlètes.**

**Monsieur Emmanuel PAGET demande si la décharge de neige sera toujours au même endroit. Madame le Maire rappelle qu'en l'absence d'un nouveau terrain pour accueillir cette décharge à neige, elle restera à cet endroit, en bordure du terrain de football.**

**Monsieur Pierre POUJADE demande le calendrier de réalisation. Monsieur Lionel BURILLE précise que le tout devrait être opérationnel pour la rentrée scolaire 2010-2011.**

**Monsieur Franck GIAZZI s'interroge sur les conséquences sur ce terrain du sel de déneigement épandu sur les routes. Madame le Maire explique qu'un drain périphérique devrait permettre de limiter les nuisances liées au sel.**

**Monsieur Didier CHAVANNE rappelle qu'une pelouse classique fait également appel à un entretien chimique important, utilisant notamment des colles. Certes le revêtement est plus naturel que le synthétique mais le bilan final écologique probablement plus défavorable.**

**Madame le Maire confirme ses grandes réticences à la surface synthétique qu'elle estime contraire à ses convictions. Elle dit qu'elle soutiendra cette option car elle n'est pas irréversible et que les travaux permettront, à moyenne échéance, la mise en place d'une pelouse naturelle. Elle soumet la décision d'engager le projet à l'approbation du Conseil Municipal.**

**Amendement**

**Adoption**

Conseillers Présents : .....	23	Ayant voté pour : .....	22
Conseillers représentés : .....	2	Ayant voté contre : .....	0
		S'étant abstenu : .....	3

**Objet**

**AMENAGEMENT - URBANISME - PERMIS DE CONSTRUIRE - CONSTRUCTION D'UN ABRI DE PROPRIETE - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR DEPOSER LE PERMIS DE CONSTRUIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

**Rapporteur**

**Monsieur Lionel BURILLE**

**Exposé**

Monsieur Lionel BURILLE rappelle d'une part que la Commune envisage de construire un abri de propriété sur un terrain lui appartenant sis à Megève au lieu dit " Megève " cadastré à la section AA sous les numéros 161 – 163 – 164 – 165 – 297 - 298, d'autre part que ce projet nécessite le dépôt d'un permis de construire.

S'agissant d'un projet d'une collectivité locale, il est indispensable que le Maire soit autorisé par le Conseil Municipal à déposer le dossier de permis de construire au nom de la Commune.

**Proposition**

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, est invité à,

1. **AUTORISER** le Maire à déposer, au nom de la Commune, le dossier de permis de construire concernant le projet de construction d'un abri de propriété sur un terrain lui appartenant sis à Megève au lieu dit " Megève " cadastré à la section AA sous les numéros 161 – 163 – 164 – 165 – 297 – 298.

**Intervention**

**Monsieur François FUGIER souhaite connaître les dimensions de cet abri.**

**Monsieur Lionel BURILLE précise que cet abri fait 4,37 m<sup>2</sup> x 5,77 m<sup>2</sup>, soit 25,22 m<sup>2</sup> avec une hauteur de 3,45 m. Il repose sur une dalle en béton existante, de 4,62 x 6m.**

**L'abri actuel sera déplacé et déposé chemin de la Plaine, là où le précédent abri avait brûlé.**

**Amendement**

**Adoption**

Conseillers Présents : .....	23	Ayant voté pour : .....	22
Conseillers représentés : .....	2	Ayant voté contre : .....	0
		S'étant abstenu : .....	3

**Objet**

**AMENAGEMENT - URBANISME - DECLARATION PREALABLE - INSTALLATION D'UNE CLIMATISATION SUR LA FACADE DE LA MAIRIE - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR DEPOSER LA DECLARATION PREALABLE AU NOM DE LA COMMUNE**

**Rapporteur**

**Monsieur Lionel BURILLE**

**Exposé**

Monsieur Lionel BURILLE rappelle d'une part que la Commune envisage d'installer une climatisation de 95 x 80 x 37 cm sur la façade nord du bâtiment de la Mairie situé sur un terrain sis à Megève au lieu dit " Megève " cadastré à la section AM sous les numéros 152 - 153, d'autre part que ce projet nécessite le dépôt d'une déclaration préalable.

S'agissant d'un projet d'une collectivité locale, il est indispensable que le Maire soit autorisé par le Conseil Municipal à déposer le dossier de déclaration préalable au nom de la Commune.

**Proposition**

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, est invité à,

1. **AUTORISER** le Maire à déposer, au nom de la Commune, le dossier de déclaration préalable concernant le projet d'installation d'une climatisation sur la façade nord du bâtiment de la Mairie.

**Intervention**

**Monsieur François FUGIER pose une question demandée par France PERRIN relative à ce sujet : « la mise en place de stores et une isolation thermique ne seraient-ils pas suffisants ? ».**

**Madame Eliane JIGUET précise que les serveurs informatiques sont situés dans une pièce sans fenêtre et que cet été, il a été enregistré des températures de 70° dans ce local.**

**Il est donc indispensable de procéder à la mise en place d'une climatisation.**

**Madame le Maire rappelle toute l'importance de ces serveurs, qui sont la mémoire du service informatique de la commune et de ses services. Un incident serait alors préjudiciable à tous les services.**

**Amendement**

**Adoption**

Conseillers Présents : .....	23	Ayant voté pour : .....	25
Conseillers représentés : .....	2	Ayant voté contre : .....	0
		S'étant abstenu : .....	0

**Objet**

**AMENAGEMENT - FONCIER - ACQUISITION TERRAIN SITUE LIEUDIT "PLAINE d'ARLY" CADASTRE AA N° 62 - ACQUISITION PAR VOIE DE PREEMPTION**

**Rapporteur**

**Monsieur Claude DUVILLARD**

**Exposé**

Conformément aux enjeux définis dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 20 décembre 2007, la Commune a décidé de mettre en œuvre les moyens afin notamment de :

- Poursuivre le développement des équipements publics, touristiques et sportifs, de structures et d'infrastructures pour répondre aux besoins des populations.

Dans le cadre de ces documents de planification et de la politique foncière communale explicitée au titre des délibérations du 20 décembre 2007 et du 30 juin 2008, la Commune met en exergue le fait que certains équipements manquent encore sur le territoire ou doivent être réorganisés ou déplacés. La poursuite du développement des équipements publics, touristiques et sportifs, de structures et infrastructures doit ainsi permettre de répondre aux besoins de la population autochtone et touristique.

Conformément à sa politique de préemption définie au sein desdites délibérations du Conseil Municipal, la Commune a souhaité préempter le tènement foncier cadastré section AA n°62 situé au lieudit « PLAINE D'ARLY » dans le cadre de la politique d'équipements publics.

En effet, sa situation géographique permettra d'intégrer le dit terrain dans un projet destiné à doter le Palais des Sports et des Congrès des installations et des infrastructures nécessaires à son développement, ou à la réalisation de tout autre projet nécessaire à l'aménagement et au développement du centre ville.

Ladite préemption a donc été réalisée au titre de la décision municipale n°2009-001-Foncier en date du 02 juillet 2009 moyennant le prix indiqué au sein de la déclaration d'intention d'aliéner en date du 02 mai 2009 et déposée en Mairie en date du 06 mai 2009 soit la somme de trois millions six cent mille euros (3 600 000 €) et cent quatre vingt mille euros (180 000 €) supplémentaires relatifs à la commission d'agence.

La vente entre le vendeur du bien préempté et la Commune est donc réputée parfaite.

Dans ce cadre et afin d'éviter d'éventuels désagréments auprès du vendeur, les parties souhaitent au plus vite régulariser ladite transaction, par la signature d'un acte authentique.

**Proposition**

Le Conseil Municipal, le Rapporteur entendu,

1. **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes relatifs à ce dossier.
2. **APPROUVE** l'inscription des crédits correspondants au budget.

**Intervention**

**Monsieur François FUGIER s'interroge sur l'opportunité de cet achat ainsi que son montant. Monsieur Claude DUVILLARD précise que ce terrain représente une surface de 2 992 m<sup>2</sup>. Son prix, fixé par les Domaines, est même inférieur à une vente récente d'un terrain situé dans le secteur.**

**Madame le Maire précise que toutes les démarches effectuées pour l'achat de ce terrain sont en conformité avec la Loi et les délégations consenties par le Conseil Municipal.**

**Madame Danielle PONT demande s'il existe des délais pour urbaniser ou exploiter ce terrain. Madame le Maire répond par la négative et insiste sur le fait que la commune ne pouvait passer à côté d'une telle acquisition compte-tenu de son emplacement dans l'aménagement futur du secteur.**

**Amendement**

**Adoption**

Conseillers Présents : .....	23	Ayant voté pour : .....	22
Conseillers représentés : .....	2	Ayant voté contre : .....	0
		S'étant abstenu : .....	3

**Objet**

**AMENAGEMENT - FONCIER - ETAT D'ASSIETTE DES COUPES - EXERCICE 2010**

**Rapporteur**

**Madame Sabine FORLIN**

**Exposé**

Il est fait part de la proposition de l'OFFICE NATIONAL DES FORETS relative au programme des coupes de bois pour l'exercice 2010 (voir tableau ci-joint).

**Proposition**

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, est invité à,

1. **APPROUVER** cette proposition,
2. **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes les formalités correspondantes

**Intervention**

**Madame Sabine FORLIN précise que cette nouvelle proposition de la part le l'ONF est valable pour l'année. Charge aux services de la commune de faire un bilan de l'opération et de juger de l'opportunité de reconduire une telle opération.**

**Amendement**

**Adoption**

Conseillers Présents : .....	23	Ayant voté pour : .....	25
Conseillers représentés : .....	2	Ayant voté contre : .....	0
		S'étant abstenu : .....	0

**PROPOSITION D'ETAT D'ASSIETTE DES COUPES  
POUR L'EXERCICE 2010**

**FORET Communale de MEGEVE**



(Tableau à compléter et à joindre en retour avec la délibération du conseil municipal ou l'accord du propriétaire)

Ce tableau vous donne deux informations majeures :  
Le devenir des coupes normalement prévues en 2010 par le document d'aménagement de votre forêt,  
La liste des coupes qui seront martelées pour l'exercice 2010 avec une proposition de destination.

Série	Parcelle	Année de passage	Proposition ONF	Renseignements complémentaires	Volume présumé (m3)	Estimation en € (*) en équivalent Bois sur pied	Décision propriétaire (1)
1	07	2010	PBF10		500	15000	
	10	2010	PBF10		600	18000	
	27	2010	PBF10		200	6000	

- DEL10 : Délivrance 2010
- PRINT10 : Vente de printemps 2010
- AUT10 : Vente d'automne 2010
- CA10 : Cession amiable 2010
- PBF10 : Prévente de bois façonnés 2010
- AJO : Coupe ajournée
- SUP : Coupe supprimée

(\*) Information indisponible au moment de l'édition du présent document.  
Pour toute information complémentaire, contacter l'agent patrimonial local ou le service BOIS (04 50 71 20 35).

Le propriétaire accepte la destination des coupes (proposition ONF ou avis (1)) et demande le martelage de(s) coupe(s).

A MEGEVE

Le

**Objet**

**PERSONNEL - TABLEAU DES EMPLOIS**

**Rapporteur**

**Madame Sylviane GROSSET-JANIN**

**Exposé**

Il est rappelé que les effectifs nécessaires au fonctionnement des services communaux font l'objet d'un état annexé au Budget Primitif voté par le Conseil Municipal, tableau régulièrement mis à jour en fonction de l'évolution des besoins recensés ainsi que des transformations résultant d'avancements de grades, de promotion interne, de réussite aux concours et examens professionnels, de nominations en qualité de Stagiaire, ainsi que de tout recrutement en vue de pourvoir toute vacance de poste permanent,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligation des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

**Vu** le tableau des emplois et l'état des besoins recensés,

**Proposition**

Le Conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu,

**1. EST INVITE A MODIFIER comme suit le tableau des emplois :**

**- OUVERTURE DE POSTE : au 1<sup>er</sup> novembre 2009**

- **UN CHARGE DE MISSION - SERVICE DE L'URBANISME –**
- **Cadres d'emplois :**
- **REDACTEURS TERRITORIAUX (*Filière Administrative*) ou**
- **TECHNICIENS SUPERIEURS TERRITORIAUX (*Filière Technique*)**
- **Grades de rattachement :**
- **REDACTEUR TERRITORIAL ou TECHNICIEN SUPERIEUR TERRITORIAL - *Catégorie B* -**
- **Rémunération : échelle statutaire des grades de rattachement**
  - \* **Indice de Rémunération :** selon situation statutaire
  - \* **si contractuel :** selon formation, qualification et expérience acquise

**Missions**

- Instruction et suivi des autorisations du droit des sols.
- Participation à l'élaboration et suivi des documents d'urbanisme et d'aménagement (P.L.U.).
- Etude des dossiers présentant un intérêt stratégique pour la collectivité, Participation à la réflexion.
- Les projets structurants et lien avec les partenaires institutionnels et/ou privés et les services de la collectivité.

**Intervention**

**Madame le Maire précise qu'il s'agit d'une création de poste. Il faut réaménager le service de l'Urbanisme compte-tenu de la charge de travail et notamment celle liée à la révision du PLU.**

**Amendement**

**Adoption**

Conseillers Présents : .....	23	Ayant voté pour : .....	25
Conseillers représentés : .....	2	Ayant voté contre : .....	0
		S'étant abstenu : .....	0

## Objet

### PERSONNEL – ACCUEIL EN APPRENTISSAGE – SERVICES TECHNIQUES

## Rapporteur

Madame Sylviane GROSSET-JANIN

## Exposé

Sollicitée par un jeune souhaitant effectuer une formation au **CAP Maintenance Bâtiment de collectivité** en section d'apprentissage au sein du Centre de Formation de la Maison Familiale et Rurale de la Semine, la Commune a souhaité répondre favorablement à cette demande.

Sur avis favorable du Directeur des Services Techniques, le jeune apprenti sera accueilli au sein de l'unité « Bâtiments », des Services Techniques, M. Franck CHATELLARD, AGENT DE MAITRISE, titulaire d'un CAP de Menuisier du Bâtiment et d'Agencement ayant été pressenti en qualité de Maître d'Apprentissage. Ses activités principales concerneront tous les corps de métiers du bâtiment, conformément aux objectifs de formation (plomberie, électricité, menuiserie, etc...) Les équipements de travail fournis par l'employeur seront identiques à ceux des agents affectés à ce service. L'utilisation des outils de travail et l'accès aux machines se fera dans le respect de la réglementation et des préconisations formulées par l'établissement de formation dont il relève.

La préparation au **CAP Maintenance bâtiment de collectivité**, s'étend sur deux années et débutera dès la toute prochaine rentrée scolaire 2009. Elle s'effectue en alternance entre le C.F.A. (Centre de Formation des Apprentis) et la Collectivité.

L'apprenti est rémunéré en pourcentage du SMIG selon son âge (25 % la première année – 37 % la deuxième année).

Des rencontres régulières sont programmées entre le CFA et le Maître d'Apprentissage afin d'établir un suivi pour la réussite du projet du Jeune.

Le Comité Technique Paritaire réuni le 5 août 2009 a émis un avis favorable aux conditions d'accueil du jeune apprenti, au sein de l'unité *Bâtiments* des Services Techniques pour l'accomplissement de ses deux années de préparation au **CAP Maintenance Bâtiment de collectivité**. Il a souhaité par ailleurs, que la **supervision** de l'encadrement et de la formation suivie sous la responsabilité directe du Maître d'apprentissage dûment agréé, soit **confiée au Technicien Territorial Bâtiments** (Ingénieur de l'Ecole des Mines d'Alès – option : Ingénierie de la construction) dont l'entrée en fonctions est fixée au 1<sup>er</sup> septembre 2009.

## Proposition

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu,

1. **DONNE SON ACCORD** pour l'accueil du jeune apprenti, dans les conditions ci-dessus exposées, au sein de l'unité *Bâtiments* des Services Techniques, en vue de la préparation du **CAP Maintenance Bâtiment de Collectivité**,
2. **AUTORISE le MAIRE** ou son représentant à accomplir toutes formalités requises correspondantes et à signer le contrat d'apprentissage à intervenir entre la Commune et l'apprenti bénéficiaire dudit contrat.

## Intervention

## Amendement

**Adoption**

Conseillers Présents : .....	23	Ayant voté pour : .....	25
Conseillers représentés : .....	2	Ayant voté contre : .....	0
		S'étant abstenu : .....	0

## QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

Monsieur Lionel BURILLE fait un rappel sur les différentes actions entreprises par la commune de Megève en ce qui concerne l'Urbanisme.

- Habitation lieudit « Les Pettoreaux »

La hauteur autorisée au permis de construire était non respectée, les travaux de démolition ont donc été effectués pour régulariser la situation.

- Lieudit « ZAC de la Cry »

Une aire de stationnement ainsi qu'une terrasse non autorisées ont été édifiées dans une zone humide. La terrasse a été démolie. Le pavage destiné à accueillir l'aire de stationnement non conforme au permis de construire a également été démoli et enlevé. Les travaux de régularisation des stationnements sont en cours.

- Lieudit « L'Auguille Nord »

Un jugement en date du 18 octobre 2007 a ordonné la démolition d'un abri à voitures construit illégalement. Une astreinte de 10 euros par jour de retard court depuis le 30 mai 2009 et ce jusqu'à la démolition effective de l'abri.

La démolition forcée de l'ouvrage pourra être envisagée si l'inexécution du jugement perdure.

Madame le Maire fait un rappel solennel quant à la volonté municipale de faire respecter les règles, un PLU a été adopté et en attendant toute modification, il doit être appliqué dans ses moindres détails.

Concernant le montant des subventions versées pour les élèves, et afin de faire taire certains bruits ou inquiétudes infondées, Madame le Maire rappelle que les subventions sont versées par rapport au nombre d'élèves, il y a moins d'élèves, mais les subventions rapportées au nombre d'élèves sont tout de même en augmentation.

Messieurs Laurent DUCRUET et François FUGIER ont participé à une journée de travail de la Police Municipale. Ils ont pu se rendre compte de la complexité de leurs missions et de l'incivilité de certains.

Monsieur Denis WORMS invite l'ensemble des conseillers municipaux à en faire de même afin de mieux comprendre et appréhender leurs missions.

Monsieur Lionel BURILLE souligne que le télésiège qui dessert la piste de luge a enregistré plus de 7 000 passages pour l'été. Il figure ainsi dans le trio des installations les plus fréquentées.

Madame Loïdé FREI rapporte une réclamation concernant la reconstruction du restaurant du « Super Megève », et en particulier sur la diminution de la terrasse et la difficulté d'aménager l'intérieur.

Madame le Maire rappelle que les plans ont été élaborés en concertation avec le gérant, qu'un agrandissement de la terrasse a déjà été validé en juillet et qu'en cas de problème, il convient de se rapprocher du Directeur de la SEM des remontées mécaniques de Megève.

Monsieur Emmanuel PAGET indique que la commune de Demi-Quartier doit goudronner la route des Choseaux sur la partie figurant sur leur territoire communal, une demande aurait été faite auprès de la commune de Megève pour goudronner conjointement l'ensemble de la route. Quand est-il ?

Monsieur Denis WORMS souligne qu'en effet une demande a été faite en ce sens récemment et que les services sont en attente d'un chiffrage de la partie incombant à la commune de Megève, le délai est très court mais en discussion. Le tout devant cadrer avec le budget voté.

Monsieur Franck GIAZZI souligne le succès du « Martelloscope » et demande si des chiffres sont disponibles pour l'activité V.T.T.

Monsieur Lionel BURILLE signale qu'en effet, le V.T.T. est très porteur, mais qu'il convient de ne pas étendre son activité sur tous les domaines. Il est préférable de développer et d'améliorer le secteur du Jaillet, tout en respectant les autres utilisateurs de la montagne.

Conseil Municipal du 31 août 2009 – Compte-rendu

Monsieur Didier CHAVANNE s'étonne de voir que la rue Ambroise Martin qui est en sens unique, soit empruntée par autant de monde à contre-sens.

Monsieur François FUGIER quant à lui s'étonne que la commission sur le PLU soit en « sommeil ». Madame le Maire tient à confirmer que les réunions de la commission du PLU vont reprendre dès le 14 septembre. Au cours de l'été, le bureau municipal a souhaité réaliser un travail préalable de réflexion et de définition des enjeux pour la collectivité, ceci afin d'aborder de façon plus efficace le dialogue avec le cabinet conseil qui accompagne la commune dans le cadre de la révision du PLU.

Monsieur Pierre POUJADE s'étonne qu'une réunion prévue ait été annulée 3 jours auparavant par la réception d'un e-mail. Madame le Maire ne trouve pas cela normal et correction sera faite à l'avenir.

Madame Loïdé FREI évoque le manque de connaissances en matière d'urbanisme de certains et demande s'il serait possible d'avoir des formations.

Madame Eliane JIGUET rappelle qu'une journée de formation sur ce thème a été proposée par « l'association des conseillers du département » et que cette formation était ouverte à tous les élus, hommes ou femmes. Madame le Maire précise que les formations sont ouvertes à chacun des conseillers, à condition de s'inscrire suffisamment tôt et d'être disponible lorsque la formation est programmée.

Madame Sabine FORLIN rappelle que le SIVOM Pays du Mont-Blanc a signé une charte forestière dont un petit livret a été remis à chacun.

Elle rappelle également que la proclamation du palmarès 2009 du concours de fleurissement et de l'environnement aura lieu le samedi 19 septembre prochain à 18 heures à l'auditorium de la médiathèque.

Madame Marie-Christine ANSANAY-ALEX se fait le rapporteur des soucis de nos agriculteurs concernant l'eau. En effet, faute d'une pluviométrie importante, de nombreuses sources sont tarées ; ne pourrait-on pas, lors des travaux sur les pistes ou autres, inclure une conduite d'eau au cas où.


Pour Madame le Maire, cette proposition est pertinente et doit faire l'objet d'un examen afin de garantir le respect de la réglementation en vigueur.

Monsieur Laurent DUCRUET s'interroge sur l'opportunité de garder le stationnement gratuit pendant la première demi-heure dans les rues de Megève. En effet, les voitures ne tournent plus, ce système est-il toujours adéquat. Le projet sera examiné dans le cadre d'une prochaine commission voirie.

Monsieur Didier CHAVANNE rappelle au Conseil Municipal que l'assemblée générale du club des sports aura lieu le vendredi 25 septembre prochain à 19 heures au palais des sports.

L'ordre du jour est épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22 H 15.

Le secrétaire de séance,



Christian BAPTENDIER

Vu pour être affiché le 7 septembre 2009 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,



Sylviane GROSSET-JANIN